

EDITO

Si la fin d'année est souvent associée aux bilans, les derniers mois permettent également de faire l'état des lieux sur les anniversaires qui ont été souhaités et ceux qui ne l'ont pas été. Ce nouveau numéro a été construit dans ce sens. Dans un premier temps, les actualités se veulent une rétrospective des événements majeurs qui ont animé le service et qui montrent le dynamisme au regard des participations du CRHCP dans des événements nationaux et internationaux et rappellent le rôle du centre de ressources dans la valorisation de l'histoire et du patrimoine péniten-

tiaires. Dans un second temps, les anniversaires choisis seront à découvrir dans les deux rubriques « Date » et « À vos plumes ». Vous y retrouverez les 70 ans des règles minima de l'ONU pour le traitement des détenus et les 30 ans de l'entrée en formation de la première promotion de conseillers d'insertion et de probation : un premier témoignage qui, nous l'espérons, nous permettra de créer des contacts fructueux avec les premiers CIP-CPIP pour le recueil de la mémoire de la probation.

FHH

la Lettre du

N° 34

DÉCEMBRE
2025



La Lettre du Crhpc

CRHCP

Centre de ressources sur l'histoire des crimes et des peines

SOMMAIRE

Page 2-3 ACTUALITÉS

- > 1^{er} numéro de la revue « Histoire des Forces de Sécurité Intérieure »
- > Le CRHCP au 28^e Rendez-vous de l'Histoire de Blois
- > Un colloque international sur le patrimoine pénitentiaire
- > 1^{ère} table ronde nationale des Etats généraux de l'insertion et de la probation

Page 4-5 UNE DATE

1955-2025 : les Règles minima ont 70 ans

Page 6-7 À VOS PLUMES

Témoignage d'un conseiller insertion et probation de la 1^{ère} promotion

Page 7 À SUIVRE

Le Vert et l'Amarante n°20

Page 8-9 FOCUS

3^e congrès de la FHRO : « Enfermements, réclusions, internements, libérations »

Page 10-12 LE COIN DES CURIEUX



1^{er} numéro de la revue « Histoire des Forces de Sécurité Intérieure »

Le Centre de recherche de la gendarmerie nationale (CRGN) a lancé, le 3 juillet 2025, le premier numéro d'une nouvelle revue scientifique intitulée **Histoire des forces de sécurité intérieure**.

Ce projet éditorial ambitieux vise à encourager les travaux historiques sur la gendarmerie, mais aussi sur l'ensemble des forces relevant des ministères de l'Intérieur, de la Justice et des Finances, en favorisant les regards croisés entre historiens et chercheurs d'autres disciplines.

Parmi les contributions à ce premier numéro, l'ÉNAP est mise à l'honneur avec un article signé par Fabienne Huard-Hardy et Mickaël Boyer, tous deux membres du Centre de ressources sur l'histoire des crimes et des peines (CRHCP). Leur article, intitulé « **Fresnes pendant l'épuration. L'œil d'un dessinateur collabo : le manuscrit de Guy Hanro** », s'appuie sur un manuscrit original conservé dans les fonds documentaires de l'ÉNAP. Ce témoignage graphique rare, réalisé par un détenu collaborateur pendant l'épuration, offre un éclairage inédit sur l'histoire carcérale de cette période troublée.

Le manuscrit est consultable en ligne, dans la bibliothèque numérique du CRHCP : [@](#)

Cette contribution illustre la capacité des services de recherche des forces de sécurité intérieure (FSI) à mutualiser leurs savoirs, à croiser les approches méthodologiques et à enrichir leurs pratiques par une coopération scientifique dynamique. Elle confirme l'importance du partenariat interinstitutionnel dans la construction d'une mémoire partagée et dans le développement des recherches appliquées aux professions du champ pénal et sécuritaire.



La revue Histoire des Forces de Sécurité intérieure peut être commandée auprès de l'Association pour la promotion de la recherche au sein de la gendarmerie (APRG), à l'adresse suivante : aprg.melun@gmail.com

Le CRHCP au 28^e Rendez-vous de l'histoire de Blois

Pour la troisième année consécutive, l'ÉNAP était présente aux 28^e Rendez-vous de l'Histoire de Blois. C'est dans la salle des assises du tribunal de Blois que le Centre de ressources sur l'histoire des crimes et des peines (CRHCP) a présenté une conférence pédagogique intitulée « Les prisons de la colère. Mutineries et conséquences (1971-1975) ».

Fabienne Huard-Hardy et Mickaël Boyer ont pu revenir sur cette période bien particulière de l'histoire pénitentiaire. S'inscrivant dans un contexte de révoltes à l'international, comme celle de la prison d'Attica (1971), les mutineries en France ont leur spécificité, liée en partie à l'affaire de Clairvaux (21-22 septembre 1971), qui endeuille le personnel pénitentiaire et traumatise l'opinion publique. « Pas de sang, pas d'évasion, pas de Clairvaux », tel est le mot d'ordre lancé par les détenus lors de la mutinerie de Toul (hiver 1971) : ils sont en effet conscients qu'en cas de débordements violents, leurs revendications pour une amélioration des conditions de détention risqueraient de ne pas être entendues.

Qu'est-ce qu'est une mutinerie dans un contexte pénitentiaire ? Quels en sont les enjeux ? Il ne s'agit pas seulement d'une bataille médiatique classique. Les témoignages recueillis par le Groupe d'information sur les prisons (GIP), organisé autour de Michel Foucault, participent à mettre en lumière un sujet longtemps resté à l'écart du débat public. La crise questionne les Français sur la prison et entraîne une réflexion pour une réforme pénitentiaire. Voulu par le président Valéry Giscard d'Estaing, et portée par Hélène Dorlhac, secrétaire d'État à la Condition pénitentiaire, cette réforme trouve son aboutissement en 1975.

Chaque thématique développée par les intervenants était introduite par un document original (caricature, photographie, affiche, reportage télévisé) dont la description et la contextualisation ont permis au public de se saisir du sujet. Cette méthode a aussi permis de montrer toute la richesse des fonds documentaires du CRHCP.

Les nombreux échanges à l'issue de l'atelier ont permis aux intervenants de ré-

pandre à la curiosité et à l'intérêt du public pour les thématiques pénitentiaires. Les éléments de l'intervention ont été mis en ligne dans la rubrique Malette pédagogique du site internet de l'ÉNAP [@](#)

et une frise chronologique thématique sera prochainement publiée [@](#)



Un colloque international sur le patrimoine pénitentiaire

Le CRHCP, après avoir répondu à un appel à communication, a eu le plaisir de se voir retenu par l'équipe organisatrice du colloque international « Behind Bars : Memory, Justice and The Future of Penal Heritage ». Fabienne Huard-Hardy, responsable du centre de ressources et docteure en histoire du droit, a présenté les problématiques actuelles du patrimoine pénitentiaire en France au vu des perspectives du futur Musée de l'administration pénitentiaire et des enjeux d'analyse critique (« Building a correctional administration museum : institutional challenges and opportunities for critical engagement »). Le colloque s'est déroulé dans la prison désaffectée de Shrewsbury, au Royaume Uni, les 21 et 22 août derniers.

Cet événement faisait suite à un précédent colloque sur le patrimoine pénal et le « dark tourism », qui s'était tenu en 2022 à l'Université d'Edinburgh. L'édition 2025 souhaitait favoriser le dialogue interdisciplinaire, afin d'explorer les multiples facettes du « dark tourism », les considérations éthiques quant au rôle des technologies numériques dans la conception des expériences des visiteurs, mais surtout travailler sur un programme de pratiques éthiquement soutenables pour garantir au patrimoine pénal un rôle constructif dans l'élaboration de récits sur la justice.



La Dana, prison de Shrewsbury

Tenu dans les murs de la Dana, nom donné à cette ancienne prison cellulaire du 19^e siècle construite dans la ville de Shrewsbury, le colloque a permis de croiser les regards et les expériences sur le patrimoine des prisons et sur les modalités de valorisation de cette histoire.

Cette rencontre a permis au CRHCP de nouer de fructueux contacts avec les institutions muséales et les chercheurs présents. Nous retiendrons notamment l'exposition d'œuvres de personnes détenues imaginée par le Musée de Londres : une réalisation qui devrait conduire à

des échanges dans les années à venir sur les conditions de valorisation de ces collections singulières. Concernant le champ de la recherche, le travail sur la mémoire victorienne des prisons encore en activité, présenté par Dominique Moran, professeur en géographie carcérale à l'Université de Birmingham, a mis en évidence de nouvelles perspectives quant à la place de la mémoire dans les établissements pénitentiaires.

1^{ère} table ronde nationale des États généraux de l'insertion et de la probation

Ouverte par le directeur de l'administration pénitentiaire, Sébastien Cauwel, et le sous-directeur de la justice pénale générale à la direction des affaires criminelles et des grâces, Jean-Cédric Gaux, la première table ronde nationale des États généraux de l'insertion et de la probation (EGIP) s'est tenue le 16 octobre 2025 au siège du ministère de la Justice à Paris.

Temps fort voulu par le garde des Sceaux, dans la continuité de la réflexion collective engagée depuis plusieurs mois, au niveau national comme au niveau local, sur l'insertion et la probation, cette première table ronde nationale avait pour thème « Regards croisés sur l'insertion et la probation », et a réuni des chercheurs et universitaires de France, des Pays-Bas, d'Australie ou encore d'Écosse. Paul Mbanzoulou, directeur de la recherche et de la diffusion des ressources documentaires, historiques et des actions

culturelles à l'ENAP, a tenu le rôle de modérateur tout au long des échanges. Plus de 80 personnes ont participé à cette table ronde : parlementaires, chefs de cour, directions interrégionales des services pénitentiaires, représentants des organisations professionnelles pénitentiaires et de magistrats. Des acteurs de terrain de l'hexagone et ultramarins, ainsi que des personnels des écoles de formation y participaient également par visioconférence.

Lors de la première partie de la table ronde, Mickaël Boyer, chargé de formation en histoire à l'ENAP, a d'abord effectué une présentation historique de l'évolution de la probation en France : des sociétés de patronage du XIX^e siècle, ancêtres des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), à la création des SPIP en 1999, en passant par la création du travail d'intérêt général (TIG) en 1983 et rappelant le

rôle pionnier joué par Paul Amor, qui fut directeur de l'administration pénitentiaire de 1944 à 1947.

Plusieurs modèles de probation en Europe ont ensuite été exposés, mis en perspective avec la probation à la française. Enfin, ont été abordés les nécessités et les enjeux d'une peine de probation autonome à travers les grandes évolutions des peines au cours de la dernière décennie.

Dans la seconde partie de la table ronde, ont été présentés des pratiques professionnelles efficaces de la probation en Australie ainsi que l'apport de bases de données probantes utilisées pour réduire la récidive et faciliter la réinsertion sociale. La question de la police de la probation a été abordée, mais aussi celle de l'évaluation des pratiques professionnelles et des prises en charge des personnes placées sous main de justice.

UNE DATE

1955-2025 : les Règles minima pour le traitement des détenus ont 70 ans



Centre pénitentiaire de Valence - DISP de Lyon -
Photographe : Jérôme Lapré

A l'occasion des 70 ans de la publication des premières Règles minima sur le traitement des détenus, le CRHCP vous propose de (re)découvrir la genèse et l'évolution de ce texte à valeur universelle.

Une initiative portée par la Commission internationale pénale et pénitentiaire

Créée en 1872, lors du Congrès pénitentiaire international de Londres, la Commission pénitentiaire internationale (CPI), devenue Commission internationale pénale et pénitentiaire (CIPP) en 1929, rassemble des experts (magistrats, hauts-fonctionnaires de la Justice ou de l'administration pénitentiaire, professeurs d'universités) et des délégués représentant leurs gouvernements respectifs. Le but de cette commission est d'organiser la recherche pénitentiaire et de discuter des évolutions et des réformes à mener en matière d'exécution des peines.

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, la question du traitement des détenus occupe largement les esprits. En 1926, le délégué britannique Sir Maurice Waller propose de fixer des règles universelles garantissant un traitement humain des personnes placées en détention.

L'idée est mise à l'ordre du jour de la CPI en 1928. En 1930, à Prague, la CIPP valide le projet intitulé *Ensemble de règles pour le traitement des prisonniers*, transmis aussitôt pour adoption à la Société des Nations (SDN). Trois ans plus tard, c'est à Baden-Baden, dans une Allemagne désormais hitlérienne, que la CIPP valide le texte définitif, révisé à la demande de la SDN. Mesurant les difficultés matérielles et financières des États membres, souvent largement endettés suite à la Première Guerre mondiale, la CIPP se veut raisonnablement exigeante avec les institutions pénitentiaires nationales : « ces règles ne constituent que le minimum des conditions qui s'imposent à un régime pénitentiaire », sans chercher « l'image du régime idéal [...] qu'on ne pourra universaliser qu'au prix d'un long et persévérant effort. »

➤ Lire l'Ensemble de règles pour le traitement des détenus (1933) :



1955 : l'ONU adopte l'Ensemble de règles minima sur le traitement des détenus (ERM)

Le 6 juillet 1951, la CIPP tient sa dernière réunion à Berne. À l'issue de cette ultime séance, Paul Amor, chef du service de défense sociale des Nations Unies, prend la parole pour indiquer que l'œuvre de cette commission sera reprise par les instances de l'ONU. Soulagement au sein de l'assemblée : le travail accompli ne sera pas perdu, les groupes d'experts consti-

tués et identifiés poursuivront leur tâche dans le cadre onusien.

En cette période d'après-guerre où les droits humains et la dignité de la personne sont au cœur des préoccupations, il n'est pas surprenant que cette annonce soit faite par l'homme qui, dans sa fonction de directeur de l'administration pénitentiaire entre 1944 et 1947, a porté la réforme pénitentiaire dans une France abîmée par les exactions de l'Occupation nazie. Cela démontre que la vision de Paul Amor sur l'humanisation des conditions de détention est alors largement partagée au sein de la CIPP, où il siègea jusqu'en 1949 comme représentant de la France.

Ce même 6 juillet 1951, la CIPP soumet à l'ONU un projet d'Ensemble de règles minima sur le traitement des détenus, qui constitue une révision des règles adoptées en 1933 par la SDN. Comme l'indique le préambule, les règles énoncées « n'ont pas pour objet de décrire en détail un système pénitentiaire modèle. Elles ne visent qu'à établir, en s'inspirant des parties essentielles des systèmes pénitentiaires contemporains les plus développés, les principes généralement admis d'une bonne organisation pénitentiaire et de la pratique du traitement des détenus ». Le projet est alors transmis aux gouvernements par l'ONU, qui se réserve le droit d'élaborer un texte définitif.

En 1955, le Premier Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants adopte définitivement l'Ensemble des règles minima pour le traitement des détenus. Connu sous l'acronyme ERM, ces règles n'ont pas de valeur contraignante mais constituent un recueil des normes minimales universellement reconnues pour

le traitement des détenus et la gestion du système pénitentiaire. Même si recommandation leur est faite de mettre en œuvre l'ERM dans l'administration de leurs établissements pénitentiaires, et d'envisager de les incorporer dans leur législation, les États signataires n'ont pas l'obligation de respecter ces règles. En revanche, les tribunaux nationaux et internationaux ainsi que les organisations de défense des droits de l'homme font des renvois à l'ERM en guise de conseils et de directives sur l'interprétation des normes relatives aux populations incarcérées.

- > Lire l'Ensemble des règles minima pour le traitement des détenus (1955) : @

L'ERM, à l'origine des Règles pénitentiaires européennes

Dès 1973, le Comité des ministres du Conseil de l'Europe adopte une recommandation qui décline l'ERM dans une perspective européenne. Cet *Ensemble européen des règles minima pour le traitement des détenus* est révisé, modernisé et complété le 12 février 1987 pour donner naissance aux *Règles pénitentiaires européennes (RPE)*. L'élargissement de la composition du Conseil de l'Europe et l'évolution de la reconnaissance des droits fondamentaux susciteront une nouvelle version de ces RPE, adoptées par la France et les 45 autres



États membres le 11 janvier 2006.

- > Lire l'Ensemble européen des règles minima pour le traitement des détenus (1973) : @
- > Lire les Règles pénitentiaires européennes (1987) : @
- > Lire les Règles pénitentiaires européennes (2006) : @

2015 : l'ERM devient les Règles Nelson Mandela

En décembre 2010, constatant les avancées enregistrées en matière de droit international et dans le domaine pénitentiaire, l'ONU acte la nécessité de mettre à jour l'ERM, tout en évitant un abaissement des normes existantes. Un groupe d'experts est formé pour examiner l'ERM : il parvient à un consensus sur l'ensemble des règles ouvertes à révision lors de sa quatrième réunion, organisée en mars 2015 dans la ville du Cap, en Afrique du Sud. Dès lors, les étapes s'enchaînent : en mai 2015, la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale valide le projet de révision et le soumet pour approbation au Conseil économique et social (ECOSOC) ; en décembre 2015, l'Assemblée générale de l'ONU adopte les règles révisées, désormais intitulées Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus.

Suivant les recommandations du groupe d'experts, ces règles sont désormais appelées *Règles Nelson Mandela*, pour rendre hommage à l'œuvre accomplie par l'ancien Président sud-africain qui, du fait de son combat mondial en faveur des droits de l'homme, de l'égalité, de la démocratie et de la paix, aura passé 27 années de sa vie en prison.

- > Lire les Règles Nelson Mandela : @

L'ERM, devenu Règles Nelson Mandela, reste aujourd'hui la norme à laquelle se réfèrent de nombreuses organisations de défense des droits de l'homme, organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales intéressées par la question pénitentiaire, qui l'utilisent comme modèle de base pour orienter les inspections et pour prodi-

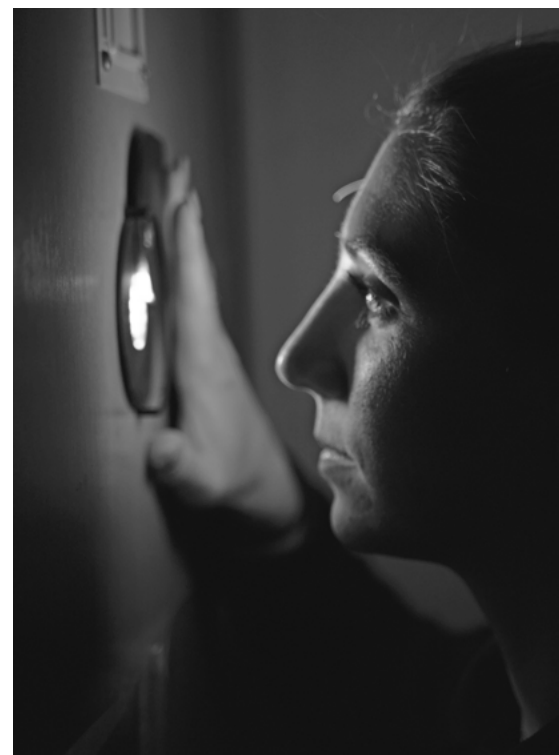


Aquarelle d'Olivier Torrès, 2022 (coll. ÉNAP-CRHCP)

guer des conseils aux États. Ces règles minima ont eu au fil des années une valeur et une influence considérables dans l'élaboration des lois, politiques et pratiques pénitentiaires dans les États membres du monde entier.

MB

- > Pour aller plus loin : NEALE Kenneth, *Ensemble des règles minima pour le traitement des détenus : historique et évolution des règles européennes*, in *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, 1987, n°2, p. 197-203



Maison d'arrêt de Bonneville - DISP de Lyon -
Photographe : Rémi Martofel

À VOS PLUMES

Témoignage d'un conseiller insertion et probation de la 1^{ère} promotion

Il y a 30 ans, le 2 octobre 1995, la 1^{ère} promotion de conseillers d'insertion et de probation entrait en formation à l'ENAP, alors installée à Fleury-Mérogis.

Pierrick Leneveu faisait partie de cette 1^{ère} promotion. Aujourd'hui, DPIP et directeur fonctionnel de SPIP, il partage avec nous ses souvenirs de cette formation et des réformes qui ont fait évoluer son métier depuis 30 ans.

Qu'est-ce qui vous a amené à vous présenter à un concours de l'administration pénitentiaire ?

Je suis titulaire d'une licence d'histoire et d'un DU Histoire militaire et études de défense nationale (UPV Montpellier). Je me destinais à une carrière dans l'Éducation nationale : je souhaitais devenir conseiller principal d'éducation, suite logique de mes années de ponicat. C'était un métier éducatif qui me convenait bien. Après ma licence, j'ai intégré l'IUFM (ancien INSPÉ). Un premier échec au concours m'a incité à réfléchir à un plan B, sans pour autant penser à l'administration pénitentiaire. Je m'orientais plutôt vers des concours sur des postes administratifs. Et puis, un jour, j'ai vu dans le journal Libération une publicité pour le concours de CIP. Après m'être documenté (lectures, entretien avec un éducateur pénitentiaire), j'ai choisi de me présenter à ce concours, en parallèle de celui de CPE.

Etiez-vous intéressé par le monde carcéral ?

Non, la question de l'incarcération n'avait jamais été importante pour moi. C'était un non sujet, jusqu'à ce que je décide de passer ce concours. Le milieu ouvert n'avait d'ailleurs aucune place dans cette préparation au concours.

Quel a été votre premier contact avec l'administration pénitentiaire ?

Le concours : les oraux se déroulaient à l'ENAP, à Fleury-Mérogis. Ce fut pour moi un choc de découvrir un site pénitentiaire aussi emblématique : les transports en commun, la banlieue, l'allée des peupliers, une nuit sur site (les épreuves se déroulaient sur deux jours). Je me souviens de l'épreuve de table ronde,

avec comme examinatrice Mme Isabelle Gorce, et de l'oral de culture générale portant sur la Troisième République et la presse.

Quels souvenirs gardez-vous de votre formation initiale ?

La formation à l'ENAP a été d'une certaine façon régressive, au regard de l'atmosphère festive qui la caractérisait, mais elle a joué son rôle en nous permettant d'entrer dans ce monde professionnel particulier. Les enseignements étaient inégaux : intervenants fades, contenus inadaptés, richesse des terrains de stage. Nos enseignements étaient dominés par l'empreinte du travail social (la mode était à Saul Karsz), méthodologie dans laquelle je ne me retrouvais pas. Je me sentais plus proche des disciplines criminologiques ou pénales qui nous étaient proposées et que je découvrais. Les cadres pédagogiques, tous des éducateurs pénitentiaires, ne savaient pas toujours trouver un juste accompagnement, reflétant une école mal à l'aise entre son objet, l'enseignement, et la discipline imposée à des jeunes gens dont les diplômes semblaient les décontenancer. Je garde un souvenir fort de l'intervention de Mme Catherine Giudicelli, magistrate, dont l'enseignement était unanimement salué. Jean-Michel Labadie nous a initié à la criminologie : il était très juste, fin et observateur précis de nos comportements.

Cette formation était probablement un défi pour les intervenants sollicités, un défi qu'ils n'ont malheureusement pas su partager avec nous. De la maladresse, de mauvais choix parmi les professionnels censés nous accompagner. Nous sommes à leurs yeux devenus hostiles, je crois. Bref, un fossé s'est créé et s'est maintenu pendant toute la formation.

Quels souvenirs quant au grand changement de l'époque avec la disparition programmée des CPAL ?

On nous avait recrutés pour renforcer le milieu ouvert (MO). La découverte des services, lors du premier stage en MO, avait été une catastrophe : nous avions découvert des CPAL déclassés, aux

moyens limités, peuplés de bénévoles et d'anciens surveillants, et surtout une absence de méthode, de référentiel. C'était le règne de la tradition orale. Le juge de l'application des peines codirigeait ces services mais les relations étaient parfois difficiles.

Le service unifié promettait cependant de nouvelles organisations, ambitieuses, et nous permettait surtout de rencontrer des professionnels avec une vraie réflexion sur les missions et les pratiques.

Quel fut votre premier poste ?

J'ai été affecté en CPAL, à Paris. Mon classement (milieu de promo) ne me permettait pas d'obtenir une affectation à Paris La Santé. Ce premier poste en milieu ouvert m'a permis de découvrir un petit service, préfigurateur du SPIP moderne. C'était un service original, parfaitement adapté à son territoire et offrant au public, SDF et sortants de prison, un accompagnement à durée déterminée. Le CPAL de Paris était un monstre, où de très nombreux professionnels se contentaient de survivre, dans des fonctions qui nécessitaient un engagement personnel fort, mais dont ils n'étaient plus capables.

J'ai été très bien accueilli, tant par les collègues que par ma cheffe de service. Nous étions deux sortants d'école à choisir ce service, parmi les 5 affectés au CPAL.

Comment avez-vous vécu les principales réformes et évolutions professionnelles depuis votre entrée en formation ?

J'ai toujours souhaité cette évolution de ma profession, de nos savoirs. J'ai même été un acteur engagé de cette évolution. J'ai donc accueilli la création des SPIP en 1999 avec bonheur, conviction et engagement. La visibilité recherchée par ce découpage départemental apportait une reconnaissance de notre investissement. J'étais alors CIP en milieu fermé, dans un centre de détention du sud de la France. L'impact de cette modification a bouleversé nos rapports avec les autres corps et les magistrats. Bien évidemment, cette nouvelle donne n'était qu'une étape dans le long chemin qui

permettrait à la DAP de faire grandir cette mission de prévention de la récidive.

C'est l'influence d'un seul homme qui a permis cette évolution : Philippe Pottier. C'est grâce à lui, et à des choix audacieux de directeurs de l'administration pénitentiaire comme Claude d'Harcourt, que nous avons pu nous transformer. Les circulaires de 2008 et 2011 (IG : références et les liens en note de bas de page) fondent notre doctrine et affirment les rôles de chacun au sein de l'administration pénitentiaire.

Je n'ai jamais été éducateur, mais j'ai le plus grand respect pour l'histoire de nos professions, de ces choix forts qui nous ont toujours permis de prendre une place au sein de notre administration.

Avez-vous un souvenir marquant de votre carrière ?

Je garde en moi des images très fortes du milieu fermé : les personnes que nous devons y accompagner m'ont souvent bouleversé. Tel cet homme qui « se coupait » avec une lame de rasoir au quartier disciplinaire, dans les douches, devant nous, implorant notre attention dans ce moment de folie, qui nous apeurait et nous obligeait à le sauver. Ces familles, soucieuses des leurs. Ces longs courriers

maladroits et raturés de détenus mal à l'aise avec l'écriture mais sincères à un niveau rare. Nous évoluons dans un milieu incroyablement violent, absorbant des récits froids de crimes, observant les effets des blessures sur les proches et les victimes.

Comment voyez-vous votre métier aujourd'hui ?

Un métier passionnant par les enjeux

qu'il nous oblige à mobiliser, cette quête de réussite dans une lutte contre la récidive que nous ne savons pas encore enrayer.

Je pourrais dire à un jeune collègue que nous devons conjuguer nos missions en respectant l'histoire de cet engagement. Ainsi, porter la culture dans nos établissements pénitentiaires est un acte majeur et inspirant.



ÉNAP de Fleury-Mérogis, vers 1980 (coll. ENAP-Crhcp)

À SUIVRE

Bulletin de l'Association des médaillés de l'administration pénitentiaire

Le bulletin de liaison des adhérents de l'Association des médaillés pénitentiaires (AMAP) permet de faire connaître et d'accéder à des travaux culturels ou historiques recensés par l'Association ou proposés par l'ÉNAP.

À lire sur le site de l'ÉNAP :

Au sommaire du numéro à paraître :

N° 20 (décembre 2025) – Hommage aux personnels pénitentiaires - Vie de l'association - La prison de Pontaniou, par Jack Garçon - Les 50 ans de la maison

centrale de Saint Maur, par Théo Soligny - « Adieu Baumettes » : rendre les Baumettes aux Marseillais, par Pierre Raffin et Jean-Fabien Philippy.

AMAP



Médaillés pénitentiaires



3^e congrès de la FHRO : « Enfermements, réclusions, internements, libérations »

Le CRHCP a été sollicité pour participer au 3^e congrès de la Fédération historique de la région Occitanie (FHRO), qui s'est tenu du 27 au 29 juin 2025 à Perpignan. Le thème choisi pour ce 3^e congrès, « **Enfermements, réclusions, internements, libérations** », ne pouvait que susciter l'intérêt des historiens de l'ÉNAP. L'événement a rassemblé de nombreux acteurs de la recherche, du monde enseignant, ainsi que des représentants de musées et de services d'archives.

Ce fut, pour le CRHCP, l'opportunité de valoriser le travail de l'ÉNAP auprès d'un public large et sincèrement curieux. Lors de la conférence inaugurale du congrès, Mickaël Boyer, chargé de formation en histoire, a proposé une présentation du CRHCP, de ses missions et de ses actions. Tout au long du congrès, les diverses contributions ont donné un aperçu des évolutions de la recherche sur les traces et les formes carcérales, ainsi que de l'intérêt local pour un patrimoine si particulier mais rarement préservé.



Jean Le Pottier, président de la FHRO a répondu à nos questions :



La FHRO est née en 2019. Pouvez-vous nous expliquer comment elle a été créée, et quels sont ses objectifs ?

Dire que la Fédération historique de la région Occitanie (FHRO) est née en 2019 est un peu trompeur ; pour une fédération historique, cela en ferait une institution bien juvénile ! En fait, 2019 est la date de la fusion de deux fédérations relativement vénérables : celle de Languedoc-Roussillon, née en 1927 (en sommeil depuis 1999), et celle de Midi-Pyrénées, née en 1943. La fédération Languedoc fut d'ailleurs un des premiers exemples

français de ce mouvement de groupement régional des forces vives de l'histoire (universités, sociétés savantes, services d'archives, bibliothèques...). Depuis la Monarchie de Juillet, le Comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS), créé par Guizot, organise chaque année dans une ville différente le congrès national des sociétés savantes. Les fédérations comme les nôtres ont eu pour ambition de développer la même dynamique dans le cadre régional.

Il s'agit du 3^e congrès de la FHRO. Quel est l'intérêt de la tenue de ce genre d'événement ?

Au départ, il s'agissait surtout d'organiser des congrès annuels qui valorisent la recherche historique locale, de faire se rencontrer professeurs confirmés et doctorants débutants, universitaires et amateurs éclairés, et de leur permettre de publier leurs travaux. Aujourd'hui notre but fondamental reste de créer un carrefour où puissent se rencontrer, se connaître et si possible coopérer tous les types de chercheurs (professionnels comme amateurs), toutes les disciplines et toutes les époques de la science historique, sur de grands thèmes de recherche appliqués à notre grande région, voire au Midi tout entier.

Nous avons deux idées fixes et une condition :

> bannir la spécialisation outrancière en terme disciplinaire : nos travaux doivent

donner toute leur place aux historiens du droit, de l'art, des langues et des littératures, aux archéologues, des plus lointaines origines à nos jours.

> donner aux amateurs éclairés qui peuplent les sociétés savantes, culturelles et patrimoniales la possibilité de rencontrer les professionnels de la recherche – ceux des universités, du CNRS et des laboratoires universitaires – et les professionnels des institutions patrimoniales qui conservent les sources de toute recherche scientifique : archives, bibliothèque, musées, etc. L'enrichissement est d'ailleurs réciproque si l'on veut mener à bien de vastes projets collaboratifs de recherche.

> ancrer les recherches dans le territoire régional et ses marges (un vaste « Midi », souvent en complicité avec nos voisins les fédérations du Sud-Ouest et de Provence), en insistant sur la valeur de l'histoire locale.

Cette année, le thème est « Enfermements, réclusions, internements, libérations ». Pourquoi avoir choisi cette thématique ?

Après « Pays pyrénéens et environnement » (Bagnères-de-Bigorre, 2015), « Les relations entre les religions » (Castres, 2017), « Migrants et migrations » (Montauban 2019), et « La fabrique des territoires » (Montpellier 2023), nous avons la volonté de tenir notre congrès à Perpignan, en partenariat avec l'université, les



Archives départementales et le Mémorial de Rivesaltes. C'est la volonté d'associer le Mémorial qui nous a conduits à adopter cette thématique. Mais, à notre habitude, il n'était pas question de nous en tenir à l'époque contemporaine et nous avons rapidement opté pour toutes les formes d'enfermements, contraints ou volontaires, quelle que soit l'époque. **L'actualité pénitentiaire est particulièrement chargée depuis quelques années. Selon vous, questionner l'histoire des formes et pratiques d'enfermement permet-il d'éclairer les débats et les enjeux contemporains ?**

On ne militerait pas pour une pratique et une diffusion le plus large possible de la science historique si l'on n'était pas convaincu qu'elle est toujours fille des interrogations de notre temps. Si notre congrès n'avait eu qu'un résultat positif,

ce serait bien celui d'avoir pris contact avec l'École nationale d'administration pénitentiaire et le Centre de ressources sur l'histoire des crimes et des peines. Instiller, comme s'y efforce le CRHCP, une réflexion historique et des réflexes patrimoniaux (c'est l'ancien archiviste qui parle !) au sein de tous les organes, publics ou privés, de la société me semble un impératif catégorique, non par idéal passéiste, mais au contraire par souci de l'avenir.

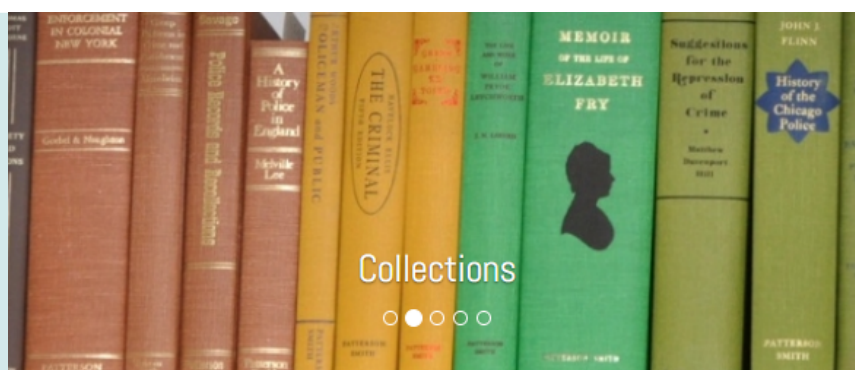
Quels sont les axes de développement et vos ambitions pour l'avenir de la FHRO ?

Les tendances sociales contre lesquelles nous essayons de lutter depuis près d'un siècle (présentisme, hyperspécialisation, tendance au repli sur soi des organismes publics de recherche du fait des problèmes de moyens et au poids de la bureaucratisation, enjeu permanent du

renouvellement et du rajeunissement des associations...) me paraissent, hélas, toujours grandissantes. Par ailleurs, l'élargissement de la Fédération aux treize départements de la région Occitanie, parfaitement logique et fidèle à une histoire remontant à la Narbonnaise romaine, n'est pas sans lourdeur. Mon ambition est donc déjà modestement de maintenir, convaincu que je suis de l'absolue nécessité de l'existence d'un lieu de rencontre et de libre débat. Cet objectif passe nécessairement aujourd'hui par un renforcement de nos moyens informatiques d'échanges et de publication. J'enrage de voir qu'actuellement le trésor documentaire des actes de près d'un siècle de congrès – y compris les tout derniers – n'est pas accessible sur les réseaux !

Propos recueillis par *MB*

Pour suivre toutes les actualités du Crhpc, rendez-vous sur notre portail !

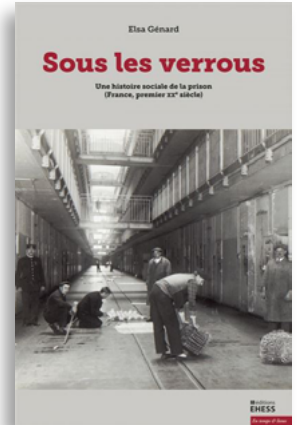


LE COIN DES CURIEUX

Des livres

Sous les verrous : une histoire sociale de la prison (France, premier XX^e siècle) / Elsa GENARD, Aubervilliers : Ed.de l'EHESS, 2025, 328 p.

Avoir froid, être sanctionné pour bavardage, n'envoyer des lettres qu'à des membres de sa famille, voir son pécule fondre quand la santé fait défaut, être incité à signer un engagement volontaire pour rejoindre le front en pleine Première Guerre mondiale... Les «papiers de prison» - registres, dossiers, bulletins, rapports, correspondances - donnent accès, pour qui prend le temps de les décortiquer, aux rapports de pouvoir et à la texture des vies enfermées. La prison républicaine y apparaît alors dans toute son historicité : un monde clos, ancré dans ses routines, mais traversé par les dynamiques sociales de son époque.



L'affaire Delabrière : autopsie d'un crime et d'un crime pénitentiaire / Jean-Pierre MACHAIN, Thénouville : Sklajdmö, 2025, 132 p.

En mai 1990, une femme est assassinée dans sa maison du Havre. En novembre 1991, un individu appelle les secours du Havre pour les avertir qu'un homme sans tête git dans sa cuisine. Un suspect est arrêté, il s'appelle Stéphane Delabrière. Il avouera rapidement les deux crimes. Incarcéré à la prison de Rouen, il assassine le surveillant Francis Caron en août 1992. Ce dernier crime enflamme les prisons françaises et attise la colère des surveillants. L'auteur, membre du personnel de la prison de Rouen, retrace le parcours criminel de Delabrière, son instruction et son procès aux assises de Rouen en 1995. Il s'applique surtout à rendre hommage à Francis Caron, et reconstitue l'une des grandes crises de l'administration pénitentiaire. Il évoque également le drame survenu à Clairvaux en septembre 1992.

Mécanique du fait divers : histoires singulières, émotions collectives / Bérénice MARIAU, Paris : MkF, 2025, 151 p.

Pourquoi les faits divers nous fascinent-ils autant ? Leur médiatisation, qui a évolué avec les technologies digitales, les transforme en objets politiques et sociaux influençant les débats publics et les décisions politiques. L'auteur montre que ces événements, anodins au premier abord, révèlent les dysfonctionnements de notre société en touchant à des thèmes universels : la peur, l'injustice, la violence...



Sexualités impudiques... : outrages à la pudeur : récit de deux siècles de contrôle des mœurs en France / Régis SCHLAGDENHAUFFEN, La Tour-d'Aigues : Ed. de l'Aube, 2025, 356 p.

Fondé sur une analyse approfondie des archives judiciaires françaises, ce panorama inédit des condamnations pour impudicité depuis 1810 offre une lecture originale et genrée des contours moraux de la société française. Il montre comment des sexualités qualifiées de «déviantes» ont été utilisées par la justice pour imposer les normes de l'Etat. Une étude passionnante des rapports entre pouvoir, morale et libertés individuelles en France.

La justice d'hier : les mots, l'organisation / Fabrice MAUCLAIR ; [dessins de Mathilde MORIN], Paris : Archives & culture, 2025, 160 p.

«L'affaire est dans le sac», «faire amende honorable», «en mettre sa main au feu» ... Autant d'expressions qui renvoient au passé judiciaire de notre pays. Certaines ont donné lieu à des expressions plus ou moins désuètes, toujours en usage, mais dont la signification profonde est souvent ignorée. Ce petit livre, conçu comme un abécédaire, a pour ambition d'explicitier le sens de centaines de termes et de formules liés à la justice d'autrefois.



Histoire du premier tueur en série français : Martin Dumollard / par Amos FRAPPA ; préface de Marc RENNEVILLE ; postface de Patrice GEORGES-ZIMMERMANN, Lyon : AFITT, 2025, 153 p.

Le premier serial killer de l'histoire est-il français ? Martin Dumollard sévit au XIXe siècle dans la région lyonnaise. Surnommé «l'assassin des bonnes», il préfigure l'affaire Fourniret par son mode opératoire.

Spectacles du crime féminin en Europe : théâtre, musique, cinéma / sous la direction d'Ariane FERRY, Judith LE BLANC et Gwénaëlle LE GRAS, Mont-Saint-Aignan : Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2025, 469 p.

Accompagnant la réévaluation par les sciences humaines de la violence des femmes, cet ouvrage interroge les effets émotionnels et esthétiques de la spectacularisation du crime féminin et la représentation de figures de femmes désobéissantes, courageuses et résilientes, en un mot, fortes.



La culture du féminicide : histoire d'une structure de pensée / Ivan JABLONKA, Paris : Ed. du Seuil, 2025, 227 p.

De la Bible à Netflix, tous les arts - mythologie, peinture, théâtre, cinéma, chanson - ont mis en scène le massacre des femmes. Leur mise à mort se décline sous une forme réaliste, mais aussi et surtout symbolique. Ces représentations narratives et visuelles composent une culture du féminicide. En retraçant l'histoire de cette structure de pensée, on comprend comment les sociétés légitiment l'élimination des femmes.

Les personnels pénitentiaires sont peu représentés dans la littérature et ne sont qu'exceptionnellement les personnages principaux d'œuvres de fiction. La rentrée littéraire septembre 2025 a donc créé l'événement avec le roman de Guillaume Poix, « Perpétuité », qui livre une galerie de portraits de personnels en service de nuit.

Perpétuité / Guillaume POIX, Paris : Ed. Verticales, 2025, 336 p.

18 h 45. Une maison d'arrêt du sud de la France. Pierre, Houda, Laurent, Maëva et d'autres surveillants prennent leur service de nuit. Captifs d'une routine qui menace à chaque instant de dérailler, ces agents de la pénitencière vont traverser ensemble une série d'incidents plus éprouvants qu'à l'ordinaire.

En regardant celles et ceux qui regardent, Guillaume Poix plonge dans le quotidien d'un métier méconnu, sinon méprisé, et interroge le sens d'une institution au bord du gouffre.

Guillaume Poix viendra présenter son livre, auprès des apprenants et personnels de l'École nationale d'administration pénitentiaire, le 27 janvier prochain. Les échanges entre l'artiste, qui a fait plusieurs immersions en détention pour nourrir l'écriture de son livre, et notamment les élèves qui découvrent le métier de surveillant seront une occasion rare et passionnante de confronter points de vue et expériences vécues.

Guillaume Poix, auteur de «Perpétuité» : «Rentrer dans une prison est un choc sonore et perceptif» (France Culture - 28min.)



Des podcasts



« La Marmite du Diable », mémoires des prisons de Perrache

(Université Catholique de Lyon -
8 épisodes)

De leur construction en 1831 et 1865 à leur fermeture en 2009, les prisons de Perrache ont défrayé la chronique à Lyon et défini le quartier de la Confluence pendant plus de 150 ans. Les prisons modèles du XIX^{ème} siècle sont devenues des établissements à la réputation terrible, surpeuplées et insalubres. L'ancienne prison Saint-Paul accueille depuis 2015 le campus de l'UCLy. Ce podcast invite à redécouvrir l'histoire des prisons de Perrache à travers les voix de ceux qui l'ont vécue : anciens détenus et surveillants, magistrats, activistes, artistes et philosophes.



Prisons désaffectées : des friches pas comme les autres

(France Culture - 5 épisodes)

Pour les Journées européennes du patrimoine, de nombreuses anciennes prisons sont accessibles aux visiteurs. Les friches carcérales attirent depuis quelques années un public curieux de ces lieux cachés. Ce sont aussi des lieux complexes à réhabiliter. Hôtel de luxe ou "résidence intergénérationnelle", d'autres anciennes prisons tentent aujourd'hui de concilier histoire et nouveaux usages, en évitant la glamourisation et le spectaculaire qui assourdit l'histoire de ceux qui y ont vécu.

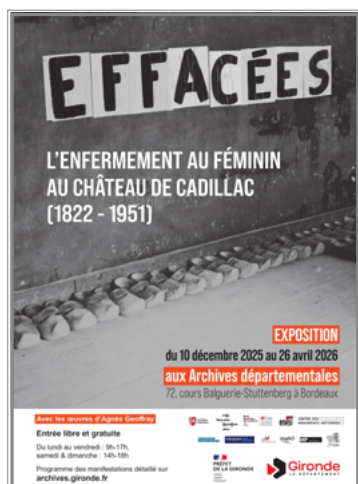


Le Studio du Temps (1991- 2025), les ateliers du son à la prison de Saint-Maur

(France Culture - 58 min.)

Cette émission revient sur l'expérience du Studio du Temps, dispositif qui de 1991 jusqu'à sa fermeture récente, a conduit dans la centrale pénitentiaire de Saint-Maur un projet culturel et politique fort, porté par des personnes détenues en longues peines et un personnel pénitentiaire acteur : un espace de création, de formation et d'emploi. Une aventure artistique, humaine et sociale à laquelle le compositeur et musicien Nicolas Frize a œuvré dès ses débuts.

Une exposition à découvrir à Bordeaux



Du 10 décembre 2025 au 26 avril 2026, les Archives départementales de la Gironde (Bordeaux) proposent une exposition intitulée :
« Effacées. L'enfermement au féminin au château de Cadillac (1822-1951) ».

Première prison française exclusivement pour femmes, la maison centrale de Cadillac accueille, entre 1822 et 1891, près de 10 000 condamnées, développant un modèle carcéral fondé sur la discipline par le travail au sein du château ducal acquis par l'Etat en 1818.

Au tournant du 19^e siècle, cette prison devient l'une des trois écoles de préservation publiques en France, destinée aux jeunes filles mineures acquittées par la justice pour avoir agi sans discernement, mais placées jusqu'à leur majorité.

Les conditions de l'enfermement des femmes condamnées, puis des jeunes filles « préservées », sont au cœur du propos de cette exposition, révélant ainsi 130 années d'une histoire féminine mise sous silence. Le parcours présente près de 200 documents d'archives inédits, et intègre, en résonance, les œuvres de l'artiste plasticienne Agnès Geoffroy, inspirées de ces archives.

Le CRHCP a été sollicité pour le prêt d'une camisole de force et la reproduction de trois plans de l'établissement conservés dans ses collections.

Toutes les informations pratiques sont à retrouver [ici](#).



L'ÉQUIPE DU CRHCP

FHH Fabienne Huard-Hardy enseignante chercheuse en histoire
du droit, cheffe d'unité
MB Mickaël Boyer chargé de formation en histoire

MPG Marie-Pierre Glize adjointe administrative
IG Isabelle Guérineau chargée d'études documentaires

DÉPARTEMENT DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES, HISTORIQUES ET DES ACTIONS CULTURELLES : Sara Di Santo Prada, responsable

DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DE LA DIFFUSION : Paul Mbanzoulou, directeur, et Sara Di Santo Prada, adjointe au directeur



« Histoire et patrimoine pénitentiaire » : accès à nos parcours thématiques, expositions, ressources audiovisuelles...

Catalogue du CRHCP :
<https://enapagen2.bibenligne.fr/>
Bibliothèque numérique :
<https://enapagen3.bibenligne.fr/>

Contacts :
Mail : crhcp.enap@justice.fr
05 53 98 91 43 (bibliothèque)
05 53 98 91 32 (musée)

Accueil du public :
Le lundi de 13h à 18h30
Les mardi, mercredi et
jeudi de 8h30 à 18h30
Le vendredi de 8h30 à 17h30

la Lettre du

N° 34
DÉCEMBRE 2025

CRHCP

Centre de ressources sur l'histoire des crimes et des peines

ISSN 1959-1187

Pour vous abonner ou vous désabonner, contactez-nous : crhcp.enap@justice.fr